

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de LIEUSAIN	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A5a					1	300	
Départementale 3T	0		1	+ 240	4	30	
Départementale 50	8	+ 100	9	+ 220	4	30	
Départementale 50	10	+ 350	12	+ 50	4	30	
Départementale 402	0	+ 000	Voie M1		4	30	
Départementale 402	Voie M1		Voie M1		3	100	
Départementale 402	Voie M1		Voie M4		4	30	
Nationale 6	0	+ 500	2	+ 400	5	10	
Nationale 6	2	+ 400	5		4	30	
Nationale 104	25	+ 360	29	+ 1 130	1	300	
Voie M1					3	100	
Voie M4					3	100	
Boulevard Est					5	10	
Boulevard de liaison place du Colombier Boulevard Jean Monnet					5	10	
S.N.C.F. Paris à Marseille					1	300	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi

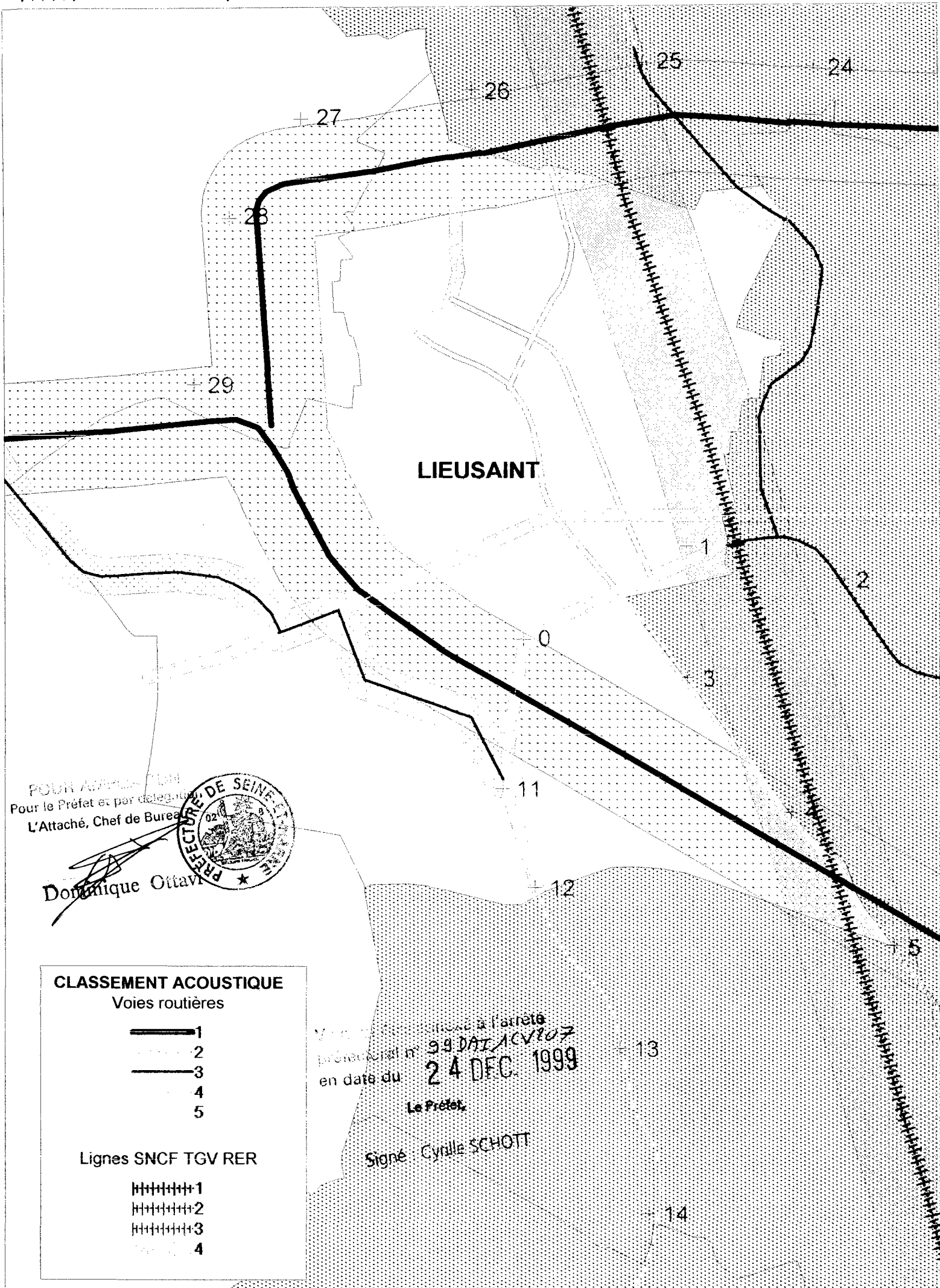


Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACV207
en date du 24 DEC. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 ; PLAN



LIEUSAIN'T

POUR APPROBATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau
 Dominique Ottavi



CLASSEMENT ACOUSTIQUE
 Voies routières

	1
	2
	3
	4
	5

Lignes SNCF TGV RER

	1
	2
	3
	4

Préparé par le Service de l'Arrêté
 en date du 24 DEC. 1999
 Le Préfet,

Signé Cynille SCHOTT